

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, Mme Pietri, M. Monany

-----



## **Délibération n° 06-03 du 14 novembre 2024**

### **APPEL À PROJETS FSE DU GIP ACADÉMIQUE DE CRÉTEIL POUR LE DISPOSITIF « PréLudeS 2024-2025 » (PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS) – CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT – ACCORD DE PARTENARIAT**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, portant dispositions communes relatives au Fonds européen du développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration, au Fonds pour la sécurité intérieure, et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas »,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1296/2013,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le Programme National FSE provisoire du 17 mars 2022,

Vu le Programme régional des Fonds Européens Structurels d'Investissement de la région Île-de-France,

Vu l'appel à projets du Groupement d'Intérêt Public académique de Créteil,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE la demande de subvention auprès du GIP académique de Créteil pour l'opération PréLuDeS dont le plan de financement est ci-annexé pour une participation du Fonds social européen de 243 654,36 euros, et un coût total éligible de 609 135,89 euros ;

- APPROUVE l'accord de partenariat dans le cadre d'une opération collaborative, dont le projet est ci-annexé à conclure avec les communes d'Aubervilliers, Gagny, Les Lilas, Livry-Gargan, Montreuil, Montfermeil, Rosny-sous-Bois, Stains, Villepinte, Pantin, Saint-Ouen, ainsi que les associations pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD), et passerelle pour l'intégration et l'insertion (P2I) ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer l'accord de partenariat au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*